



Evaluation SAY ON CLIMATE

Suisse



2024

Notation de transparence

55%

d'alignement avec
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

11 / 20

SCORE NARRATIF

ABC DE

SCORE DE TENDANCE



Bien qu'Holcim annonce **une ambition de neutralité carbone d'ici 2050**, une grande partie de la réduction des émissions des scopes 1 et 2 repose sur **des solutions technologiques de capture, utilisation et stockage du carbone (CCUS)** qui requièrent **un investissement important** (56% des CAPEX de 2023 à 2032). Par ailleurs, les objectifs de scope 3 validés à ce jour par la SBTi sur une trajectoire 1,5°C ne représentent **que 8% du scope 3**. L'accent mis par l'entreprise sur les solutions technologiques fera certainement partie de la solution, mais Holcim pourrait parallèlement remettre davantage en question son modèle d'affaire pour maximiser ses chances de s'aligner sur une économie bas-carbone.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Le périmètre évolue donc cette année pour s'étendre aux entreprises européennes qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT sur le secteur Générique](#)

En collaboration avec :



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

HOLCIM

● Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero à 2050, ambition de compenser 5% des émissions des scopes 1 et 2 et 10% des émissions du scope 3 en 2050. Par ailleurs, 6 projets de CCUS avec un objectif de capture à 5 MtCO₂ par an d'ici 2030 (mais cela fait partie des leviers de réduction)

- ▷ Pour les scopes 1 et 2, 5% de la réduction est censée provenir de la réabsorption naturelle pendant la vie des produits: questionne la crédibilité de cette réduction ; pour le scope 3, la nature de la compensation n'est pas précisée
- ▷ Pour les scopes 1 et 2, l'entreprise mise sur le CCUS pour 44% de sa réduction d'émissions: questionnement sur la maturité des technologies

● Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2050 (année de référence : 2019) sur l'ensemble des scopes

○ Trajectoire 1,5°C également validée par la SBTi à horizon 2030 pour les scopes 1 & 2 (année de référence 2018) et 8% du scope 3* (année de référence : 2020)

*les achats de clinker et ciment représentent 3,9 MtCO₂eq en 2023

● Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

SCOPE 1 (59%) 75 MtCO ₂ eq (vs. 78)	SCOPE 2 (market based) (4%) 5 MtCO ₂ eq (vs. 5)	SCOPE 3 (37%) 47 MtCO ₂ eq (vs. 47)
39% émis par les matières premières lors de la production de ciment, 19% générés par la combustion pour chauffer les fours de ciment & 1% production d'électricité, granulats et bétons prêts à l'emploi.	4% provenant de l'achat d'électricité et consommée	19% des émissions provenant de l'amont et l'aval (transport, extraction et production de matériaux et de combustibles achetés) & 18% provenant des émissions directes des entreprises et des investissements s non consolidés.

● Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 12% d'ici 2025 vs 2018, en intensité pour le scope 1 : objectifs fixés à 520 kgCO₂net/tonne de ciment d'ici 2025 (année de référence 2018 : 590 kgCO₂net/tonne de ciment)

- ▷ Absence d'objectifs chiffrés détaillés pour les scopes 2 et 3 à court terme et absence d'objectifs en valeur absolue

● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Objectifs validés par la SBTi sur la trajectoire 1,5°C pour 66% de l'ensemble des scopes :

Scopes 1 & 2 : Réduction de 26,2% kgCO₂net/tonne de ciment vs 2018

Equivalut à une réduction de 25% des émissions des scopes 1 et 2 en valeur absolue vs 2018**

Scope 3 : Réduction de 25,1% par tonne d'achat de clinker et ciment vs 2020 (8% du scope 3*)

Autres objectifs du scope 3 validés par la SBTi sur une trajectoire 2°C : réduction de 20% sur les activités liées aux combustibles et à l'énergie par tonne de combustibles achetés d'ici 2030 vs 2020 (11% du scope 3) et réduction de 24,3% par tonne de matériaux transportés d'ici 2030 vs 2020 sur le transport et distribution en aval (11% du scope 3)

- ▷ Absence d'objectif en valeur absolue pour le scope 3 global
- ▷ Absence d'objectif pour 69% du scope 3

**incluant les émissions et absorptions liées à la terre provenant des matières premières bioénergétiques

● Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Objectifs validés par la SBTi : scopes 1 & 2 : -95,1%/tonne de ciment d'ici 2050 vs 2018** et scope 3 : -90% d'ici 2050 vs 2020

Les objectifs 2050 du scope 3 intègrent les 15 catégories du scope : ▷ Absence d'objectifs spécifiques pour chaque catégorie, alors que 31% des émissions du scope 3 seulement sont couvertes par les objectifs 2030.

● Mesures du plan d'actions

Contribution des actions aux objectifs de réduction des Scopes 1 et 2 d'ici 2050 :

- Technologie de captage et stockage de carbone (CCUS) (44% en 2050) : Objectif de capturer 5MtCO₂ par an d'ici 2030 et de produire 8Mt de "ciment décarboné" par an d'ici à 2030

- gain d'efficacité dans la conception/construction (16% en 2050) et dans le béton (10% en 2050)

- Remplacer le clinker dans le ciment par des composants minéraux (10% en 2050) : réduire le taux de clinker de 72 % en 2023 à 68 % en 2030.

- Moins de CO₂ dans le clinker (10% en 2050) : Produire du clinker avec des matières premières décarbonées. Objectif du taux de substitution thermique de 50 % en 2030 et à 70 % en 2050.

- Électricité décarbonée (5% en 2050)

- Réabsorption naturelle du CO₂ pendant la durée de vie des produits en béton (5% en 2050) - action passive

Scope 3 :

Actions à horizon 2030 pour 53% des émissions du scope 3 :

remplacement des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs sourcés localement, achat de produits bas carbone, pour le transport aval: optimisation des circuits et transports plus écologiques, sur l'achat de clinker : analyse des informations fournies par les fournisseurs dans leurs déclarations environnementales, pour les autres produits et services achetés : prise en compte des matières d'émissions de CO₂ dans les appels d'offres/décisions d'achats

▷ Contribution des actions aux objectifs de réduction sont détaillées pour les scopes 1 et 2 mais le plan repose principalement sur les technologies CCUS (capture et stockage du dioxyde de carbone), avec pour objectif de réduire de 44% via le CCUS d'ici 2050

▷ Pas de plan d'actions divulgué pour 47% du scope 3

▷ Manque de détail sur le plan d'actions pour le périmètre du scope 3 couvert : pas de détail sur la contribution aux objectifs de réduction

● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Plan de CAPEX : 2023-2032 : 4,4 milliards de francs suisses

56% sur le CCUS (2,2 milliards de francs suisse)

39% sur la décarbonation (1,7 milliards de francs suisse)

2 % sur les énergie propres (82 millions de francs suisse)

2% sur l'adaptation au changement climatiques, eau,

biodiversité

▷ 7% des CAPEX des activités alignés à la taxonomie/ 37% des CAPEX éligibles à la taxonomie. objectif fixé : 70% du Capex aligné sur la taxonomie d'ici à 2030 en Europe. Progrès à suivre.

▷ Grande partie des CAPEX dédiés aux technologies CCUS pour capturer et produire des "produits bas carbone". questionnement sur la maturité des technologies

● Rémunération

Comité exécutif :

Rémunération variable à long terme : Critère de 16,5% qui suit l'objectif fixé à 2025 sur la réduction des émissions du scope 1

- ▷ Absence de critère sur la réduction des émissions des scopes 2 et 3 ▷ Variable annuel: absence de critère relié au carbone

● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :

- Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE

11 / 20

SCORE NARRATIF

A B C **D** E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	15/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs sont suffisamment ambitieux et ont été validés comme étant fondés sur la science climatique par une tierce partie. Une amélioration possible consisterait à fixer des objectifs intermédiaires à l'horizon 2040. La réalisation des objectifs n'est actuellement pas en bonne voie par rapport à une réduction linéaire et des efforts supplémentaires semblent nécessaires.
Investissement matériel	9/20	16%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim prévoit de capturer 44% pour réduire ses scopes 1 et 2 d'ici 2050 à l'aide des technologies CCUS, mais ne donne pas d'estimation des coûts associés. Actuellement, Holcim a d'importantes émissions bloquées liées à ses usines de production.
Investissement immatériel	20/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim indique que plus de 50 % des ressources de R&D sont consacrées à des produits bas-carbone, ce qui est considéré comme important. Une définition précise de ce qui est considéré comme un produit bas-carbone et davantage de détails sur les projets constitueraient une amélioration.
Performance des produits vendus	3/20	17%	<ul style="list-style-type: none"> Dans sa stratégie de décarbonation, Holcim s'appuie trop fortement sur des technologies CCUS qui ne sont pas matures et dont le coût est prohibitif.
Management	17/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim a réussi à mettre en place une gouvernance qui devrait être alignée sur les enjeux climatiques.
Engagement fournisseur	8/20	6%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim s'engage auprès de ses fournisseurs, mais des outils supplémentaires devraient être déployés, tels qu'une clause de réduction quantifiée des GES.
Engagement client	6/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim manque d'une stratégie ambitieuse pour influencer ses clients vers des solutions de construction à faible émission de carbone. Holcim a une transparence et des positions relativement bonnes en matière de politique d'engagement. Holcim participe à des initiatives sectorielles mais pourrait être plus proactif en prenant la tête de certaines de certaines d'entre elles.
Politique d'engagement	13/20	6%	
Modèle d'affaires	5/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim a progressé ces dernières années pour apporter des changements progressifs à son modèle d'affaires actuel, mais ces changements restent marginaux. Une stratégie plus large qui permettrait à Holcim de passer d'une société de ciment à une société de matériaux de construction fait toujours défaut.

Cohérence du plan :

Dans l'ensemble, Holcim a compris que le climat est un sujet profondément matériel et a mis en place de multiples actions pour gérer ce sujet. Malheureusement, les actions d'Holcim semblent viser la minimisation des coûts afin de poursuivre ses activités habituelles. L'entreprise ne s'est pas donné la possibilité d'élargir la portée de la redéfinition de son modèle d'entreprise, par exemple en se considérant comme une entreprise de matériaux de construction plutôt que comme une entreprise de ciment. Des efforts importants semblent avoir été déployés dans le plan climatique d'Holcim et le niveau de transparence est positif. Les principaux points forts du plan climatique sont les objectifs fondés sur la science, la part élevée du budget de R&D consacrée aux technologies bas-carbone, la gouvernance climatique de l'entreprise, la transparence de la politique d'engagement et l'alignement sur les positions en faveur de la protection du climat.

Les axes d'amélioration :

Les principaux points d'amélioration d'Holcim sont l'augmentation de l'échelle à laquelle ses solutions bas-carbone sont implémentées, l'augmentation des attentes et des outils pour l'engagement des fournisseurs, la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse pour l'engagement des clients et l'amélioration de la compatibilité de son modèle d'affaire avec une économie bas-carbone. Ce manque de redéfinition de son modèle d'affaire, contraint Holcim à trop faire reposer sa stratégie climatique sur les CCUS, ce qui est considérée comme une stratégie non crédible.

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

			
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgarion des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

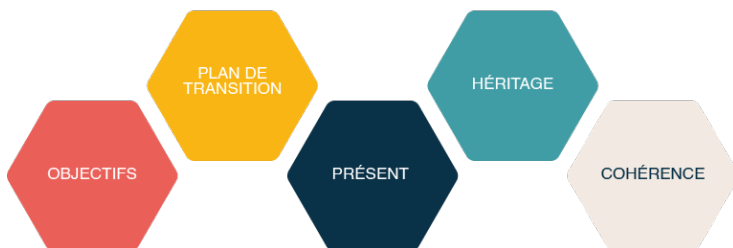
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20

A

+

SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Méthodologie ACT

Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
Performance des produits vendus	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments à faible émission
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.3 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.4 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
Modèle d'affaires	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie